

COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Conseil Municipal du 18 janvier 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21
Convocation :
Du 13/01/2022
Affichage :
Au 25/01/2022

L'An deux mille vingt-deux, le 18 janvier à 18 h 00,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de spectacles, sous la présidence de Monsieur Pierre CARITAN, Maire.

Etaient présents : Pierre CARITAN, Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Jackie VIÉ, Vanessa DURET, Glyn GOODALL, Francis JOUBERT, Francis EMERY, Valérie FEUGAS, Florence LORIOUX, Dominique PARADE, Judith SCHOUTEN, Stéphane BERNARD, Nadine HERVÉ Loïc DURAND, Joëlle BLANCHARD, Denis GOMEZ, Michel TOURNIER, Ludovic BOSSE

Absents - excusés : Murielle CORRE, Clarisse DUDA et Claude CHASSIN ayant donné respectivement procuration à Jackie VIÉ, Francis EMERY et Glyn GOODALL

Françoise VILLARD et Robert FAYE

Secrétaire de séance : Vanessa DURET

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2021

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

INSTALLATION D'1 CONSEILLER MUNICIPAL

1. Remplacement d'un poste de conseiller municipal démissionnaire :

M. Le Maire informe les membres du conseil que Madame Elisabeth DUPUIS a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, par courrier en date du 29 décembre 2021, reçu en mairie le 4 janvier 2022 et adressé à la Préfecture le 6 janvier 2022.

M. le Maire informe les membres du conseil présents, qu'en application de la législation en vigueur, les conseillers suivants, en tenant compte de l'ordre de la liste « VIVONS SAINT CIERS », ont été immédiatement informés de leur qualité de conseiller municipal. A savoir :

- Courrier adressé à Madame Catherine LINXE, le 6 janvier 2022

Démission reçue en mairie le 12 janvier 2022, adressée à la Préfecture le 13 janvier 2022

- Courrier adressé à M. Ludovic BOSSE, le 13 janvier 2022, qui a confirmé son acceptation par courrier du 17 janvier 2022.

Est installé en qualité de conseiller municipal :

Monsieur Ludovic BOSSE, de la liste « VIVONS SAINT CIERS ». Il sera membre des commissions :

- Commission Culture et Communication
- Commission Santé, Social et Sport
- Commission de travail « Petites Villes de Demain ».

Le conseil municipal procède à la désignation de nouveaux délégués en remplacement de la conseillère démissionnaire au sein des différentes instances, pour représenter la collectivité :

- Ludovic BOSSE : Délégué suppléant à l'OGEC de l'Ecole privée
- Francis EMERY : Délégué titulaire au Syndicat des Eaux du Blayais (SIAEP du Blayais)
- Ludovic BOSSE : Délégué titulaire au Syndicat de réhabilitation du Port des Callonges

2. Subvention exceptionnelle 2022 : au bénéfice de l'Institut Bergonié de Bordeaux

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de verser une subvention de 70 € destinée à la recherche contre le cancer, en témoignage de sympathie envers un employé municipal dont 1 des parents est décédé.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 70 € à l'Institut Bergonié de Bordeaux. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2022.

3. Petites Villes de Demain (PVD) : Lancement de l'étude pré-opérationnelle de revitalisation

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de l'étude de revitalisation.

Avec la signature de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » entre Saint-Ciers-sur-Gironde, l'Etat et la Communauté de communes de l'Estuaire le 4 Avril 2021, le territoire s'est engagé à lancer une étude pré-opérationnelle comprenant un volet obligatoire dédié à la rénovation de l'habitat en centre-ancien.

Cette étude permettra la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

La Communauté de communes de l'Estuaire porte à travers son nouveau projet de territoire, l'ambition de « Favoriser l'accès à un logement digne et adapté aux besoins de chacun ». Ainsi, par sa compétence urbanisme et habitat, elle portera l'étude pour la commune de Saint-Ciers-sur-Gironde étendue aux communes volontaires d'Etauliers, Braud-et-Saint-Louis, Saint-Aubin-de-Blaye, Reignac, Val-de-Livenne (partie Marcillac), Saint-Androny, Anglade et Eyrans.

L'étude devra permettre d'apporter une réponse aux enjeux de revitalisation suivants :

- La fixation de la population présente sur le territoire, notamment des plus jeunes,
- L'accueil d'une population nouvelle, faisant le choix de venir s'installer dans les bourgs pour la qualité du cadre de vie et de l'offre de services,
- L'offre de produits logements adaptés aux besoins réels,
- La résorption de la vacance des logements et des locaux d'activités,
- La résorption des conditions de mal logements,
- La transition énergétique des bâtis,
- La qualité des espaces publics, des circulations et des espaces de stationnements,
- La valorisation du patrimoine bâti et naturel,
- La préservation et la dynamisation d'un tissu économique et commerciale,
- Le développement d'une urbanité et d'une intensité sociale,
- Le développement d'une stratégie culturelle.

M. Le Maire précise qu'une concertation sera menée dans le cadre de cette étude avec les habitants et les usagers de la commune, ainsi qu'avec les acteurs sociaux économiques du territoire et les partenaires techniques et financiers.

M. Le Maire expose le projet de plan de financement prévisionnel de l'étude.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de :

- *Confier à la Communauté de Communes de l'Estuaire, la maîtrise d'ouvrage de l'étude pré-opérationnelle de revitalisation de territoire valant ORT et OPAH-RU à l'échelle de Saint-Ciers-sur-Gironde et de 8 autres communes volontaires,*
- *Valider le projet de financement tel que présenté*
- *Autoriser la Communauté des Communes de l'Estuaire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre qui sera chargée de réaliser ladite étude*
- *Autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles pour la réalisation de cette opération*

4. Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine : Suivi des observations définitives

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que la collectivité a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine, portant sur la gestion de la commune de Saint Ciers-sur-Gironde concernant les exercices 2015 à 2019.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les actions menées ou engagées depuis la présentation du rapport d'observations définitives.

Après avoir ouï cet exposé, M. le Maire ouvre le débat et propose à l'assemblée de s'exprimer.

Il n'est fait aucune remarque de la part des conseillers municipaux sur la note du suivi des observations définitives

Le Conseil Municipal prend acte et valide la note du suivi des observations définitives qui sera adressée à la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine.

5. ENEDIS : Conventions de mise à disposition et de servitudes – droit de passage

Suite au refus d'un des administrés, il convient à ENEDIS de modifier l'étude afin de pouvoir réaliser le projet DC26/052362 (Renouvellement des réseaux Pinçon – Borderie - Gare – Avenue Charles de Gaulle – Rue Jules Maran – Avenue de la Gare) avec la pose d'un câble souterrain HTA et un poteau sur une parcelle communale, au niveau de la Cité des Vignes.

Le conseil municipal approuve le projet de conventions de servitudes à établir entre ENEDIS et la Commune de Saint Ciers-sur-Gironde, relatives à la mise à disposition de la parcelle cadastrée section D n°1484 située au lieudit « les Vignes », nécessaire à la pose de câbles souterrains HTA et un poteau dans le cadre de l'amélioration des réseaux électriques.

RESSOURCES HUMAINES

6. Personnel communal : Demande de renouvellement d'une position de disponibilité pour convenances personnelles

Le conseil municipal approuve le renouvellement de mise en disponibilité pour convenances personnelles de Madame Emmanuelle GACHET, pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2022, portant la mise en disponibilité au 30 septembre 2022 inclus.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Décisions du Maire : Il est rendu compte des décisions du maire

Décision du maire n° 2021/092 du 6 décembre 2021

Droit de Préemption Urbain : biens situés 9 rue de Pampelune, parcelle B115 et B116

Décision du maire n° 2021/093 du 7 décembre 2021

Droit de Préemption Urbain : biens situés 62 rue St Simon, parcelles C1639 et C1640

Décision du maire n° 2021/094 du 27 décembre 2021

Droit de Préemption Urbain : biens situés 6 Lieu-dit Baudry, parcelles B393, B394 et B1292

Décision du maire n° 2021/095 du 27 décembre 2021

DPU : biens situés Pas d'Ozelle Nord, parcelle B203, B1260, B1263, B204 et B205

Décision du maire n° 2021/096 du 28 décembre 2021

Droit de Préemption Urbain : biens situés 18 Les Chauvrelles , parcelles F2290, F2472 et F2552

Décision du maire n° 2022/001 du 3 janvier 2022

Droit de Préemption Urbain : bien situé 18 Résidence Bellevue, parcelle C2495

Décision du maire n° 2022/002 du 4 janvier 2022

DPU : biens situés 15 avenue Pierre Mendès France, parcelles D408 et D409

Décision du maire n° 2022/003 du 5 janvier 2022

Droit de Préemption Urbain : biens situés Les Babinots, parcelles E1014 et E938

Décision du maire n° 2022/004 du 7 janvier 2022

Droit de Préemption Urbain : bien situé 26 Avenue de la Grand Font, parcelle C1411

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

2. Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2022

- Population municipale : 3 021
- Population totale : 3 063

3. Renforcer l'offre éducation artistique et culturelle du territoire grâce à l'accueil du dispositif Micro-Folies

Une Micro-Folies est un équipement culturel articulé autour d'un musée numérique qui propose des contenus culturels ludiques et technologiques (spectacle vivant, science, architecture, métiers des médias, art, environnement, etc...), pouvant s'installer dans tous les lieux existants (médiathèque, centre culturel, lieu patrimonial...) et ne nécessitant aucune infrastructure particulière. Il peut être utilisé en accès libre pour le grand public, en séances ludiques pour les espaces d'animations, le foyer EVA, les associations, etc. ou en séances pour les scolaires en lien avec les enseignements. Il est pensé comme un espace de vie, avec des plages d'ouverture au public.

L'Etat prend en charge 80% des dépenses d'investissement du dispositif représentant 38 000 euros HT pour l'acquisition du matériel. Le coût d'un médiateur/coordonnateur pourrait être porté par la Communauté des communes de l'Estuaire.

La candidature est à déposer avant le 20 Février 2022. Le ministère étant attentif à la bonne répartition géographique des micro-Folies.

M. Le Maire adressera une lettre d'intention au Président de l'Établissement public du Parc et de la Grande halle de la Villette afin d'informer de la réflexion en cours.

Il est précisé que cette démarche a pour objectif d'ouvrir la culture aux jeunes et aux écoles. Une rencontre est prévue avec le directeur du collège. Le lieu central serait la médiathèque communale. Un animateur serait recruté par la CCE.

4. Salle des Vignes

Le CNPE propose la cession de ce bien à l'euro symbolique, au profit de la commune. Ce dossier fera l'objet d'une décision du conseil municipal.

5. Vente des terrains pour le projet de gendarmerie

La vente des terrains est en cours. Le permis de construire a été déposé en mairie.

6. Vente des terrains pour le projet « Ages et Vie Habitat »

La vente des terrains est en cours. Le permis de construire a été déposé en mairie.

7. Installation d'un médecin généraliste

Le médecin généraliste reste très intéressé pour s'installer sur la commune. Il est en attente de savoir s'il est susceptible de recevoir des aides accordées par l'Etat.

8. Divers

- Nettoyage des fossés : il est fait état du vieillissement du tractopelle qui vient perturber le programme annuel. Un programme 2022 est prévu.
- Sortie des écoles - Constat : dangerosité sur le parking à proximité du Foyer Chapus due à l'incivilité des conducteurs, en l'absence de la police municipale.
- Chantier participatif « élus / agents des services techniques » pour la réparation des bancs situés sur l'Esplanade de la Liberté

La présente séance s'est terminée à 19 h 25.

En mairie, le 25 janvier 2022
Pierre CARITAN, Maire

